

Compte rendu réunion interdépartementale du mardi 22 octobre à Limoges

Ce compte rendu, retranscription de notes manuscrites et mémorielles, s'efforce de reprendre les principales interventions..!

Cette réunion, à l'initiative de Jean Pierre Maurance et organisée par Patrick Mans, Délégué Régional Nouvelle Aquitaine a pour objectif: **la création d'une Commission Régionale Technique et Sportive (CRTS)** composée de membres (3 personnes maximum par comités) des départements actuellement concernés par l'activité "pétanque".

La CRTS ainsi créée aura pour but:

- d'organiser administrativement le championnat régional
- répondre aux besoins de formations
- harmoniser les règles de fonctionnement

1. Présentation

La liste des participants est jointe en annexe

2. Pratiques départementales

Chaque comité développe les pratiques départementales.

Règlement départemental: il existe dans les 4 comités et les extraits figurent dans les calendriers concours, les points incontournables du règlement national (tenues, cigarettes, alcool, ...) y sont mentionnés.

Afin de pouvoir répondre aux remarques de joueurs qui prétendent que le règlement de leur comité est plus restrictif que celui du voisin, il serait souhaitable que la totalité de celui-ci (et non l'extrait) soit communiqué aux différents membres de la CRTS.

La saison pétanque varie selon les comités:

COMITE	DEBUT	FIN	MODALITES	OBSERVATIONS
Corrèze - Dordogne	Mars	Octobre	Concours et championnats ¹	Pas de boulodrome en saison hivernale
Creuse	Mars Octobre	Septembre Février	Concours et championnats ¹ Championnats des club*	* En saison hivernale, dispose de 14 salles" permettant à plusieurs clubs d'accueillir des rencontres.
Haute -Vienne	Septembre	Août	Concours et championnats ¹	Accès au boulodrome municipal l'hiver

Championnat Inter-comités

Francis Chenot (23) propose l'organisation d'un championnat Inter-comités.

Jean Pierre Maurance indique que la CNS souhaitait organiser, par secteur géographique, ce type de manifestation. par secteurs. Après explication, il s'avère que notre secteur s'étend sur 49 départements..! Chacun s'interroge alors sur la participation lorsque déplacement et compétition s'étendront sur deux jours..!

¹ Championnats: Régional et Départemental qualificatifs pour le national UFOLEP

Pour ce qui concerne l'organisation d'un tel championnat entre les 4 comités, il n'y aurait pas opposition sous réserve d'en définir les modalités et lever les interrogations suivantes:

- combien de Clubs ? (disparité entre le CD 24 à 44 clubs et le CD 87 à 9 clubs !)
- composition des équipes ?
- quels joueurs et joueuses ?

Jean Marie Guiraudou (CD 87) fait observer que si ces rencontres s'adressent aux meilleures équipes des clubs, on transpose alors le championnat des clubs (CDC) FFPJP en CDC UFOLEP. Il précise que dans ce cas, on s'éloigne du "Sport Autrement" et qu'une nouvelle fois les "rencontres intéressantes" s'adresseront aux "meilleurs" clubs et joueurs de ces clubs, au détriment de la majorité des autres qui ne participe jamais à ce type de rencontre alors qu'ils "font vivre" l'UFOLEP. Ceci étant, le choix des équipes de clubs paraît délicat surtout, comme expliqué plus haut pour le CD 24..

Arbitrage: à l'exception du CD 24, les 3 autres départements ont des difficultés (surtout le CD 87) à avoir des arbitres officiels...Quelles solutions ?

Discipline: tous les comités rencontrent des problèmes comportementaux. Afin de rester dans le cadre légal, le CD 87 demande la mise en place d'une commission de discipline régionale qui aura pour objet de traiter les incidents lors des compétitions régionales.

3. Modalités de qualification pour le National UFOLEP

Les modalités de qualification sont identiques pour les 4 comités soit par l'organisation de Championnats départementaux.

Jean Marie Guiraudou (CD 87) demande une harmonisation du règlement relatif au changement de joueur. Il explique que les changements de joueur ne devraient plus être autorisés et ce, quel qu'en soit le motif. **C'est une équipe complète qui se qualifie et non tel ou tel joueur.**

Il propose la transposition de ce point de règlement pour les 4 comités et indique qu'il a demandé à la CNS d'intégrer ces observations dans le règlement National. Jean Pierre Fontaine (CNS) lui a répondu que cette proposition serait soumise aux votes lors de la prochaine réunion CNS.

Règles de remplacement au National UFOLEP: Texte proposé

Les équipes qualifiées doivent se présenter dans la même formation que lors de leur qualification. Le remplacement de joueur n'est pas autorisé. En cas d'indisponibilité d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, l'équipe concernée ne pourra pas participer.

La commission sportive dispose de la possibilité de remplacer l'équipe défaillante par l'équipe battue en finale dans les seules catégories où le quota qualificatif serait égal à 1.

Les CD 19, 23 ont donné un accord de principe...le CD 24 l'applique.

4. Fonctionnement administratif et financier

Sur ce point le mode de fonctionnement diffère selon les comités:

Corrèze : une caisse des présidents qui participe au déplacement des joueurs qualifiés à raison de 50 €/ joueur (y compris champions) attribué aux clubs concernés

Creuse : tous les frais inhérents au national sont pris en charge par chaque club sans participation du CD

Dordogne : redevance des secteurs + critérium départemental qui couvrent les frais. (Petite précision qui a son importance ce comité dispose de 44 clubs et 1400 licenciés !!)

En Haute-Vienne : reversion par concours au CD 87 qui finance les récompenses, les frais d'inscriptions et verse une participation aux clubs concernés qui disposent de leur destination.

5. Création de la Commission Régionale Technique et Sportive

Patrick Mans sollicite de nouveau les personnes présentes pour la mise en place d'une CRTS, (3 personnes maximum par département) avec la désignation d'un référent.

La CRTS est créée avec la composition suivante:

NOM PRENOM	CD	OBSERVATIONS
MANS Patrick	Régional	Président
CHENOT Francis	23	Référent CRTS
BUISSON Noël	19	Responsable CTS 19
BOISSEUIL Robert	24	Arbitre National UFOLEP
MAURANCE Jean Pierre	24	Responsable CTS 24 Membre CNS
GUIRAUDOU Jean Marie	87	CDTS
TERRADE Dominique	87	CDTS

La composition de la CRTS sera complétée par la venue d'autres membres des CD 23, 19 et 24.

La CRTS ainsi formée, a débattu sur les sujets suivants:

CHAMPIONNAT REGIONAL

Le championnat régional aura lieu **en Corrèze le dimanche 03 mai** (secteur Brive).

Compte tenu du faible nombre (voire absence) de joueurs de la catégorie "Jeunes", il est décidé ne pas organisé de championnat pour cette catégorie; ces derniers pouvant concourir au championnat départemental.

- les frais d'inscription sont portés à 3 € par joueur.
- le montant total est réparti à raison de 2/3 au comité régional et 1/3 au comité départemental
- le comité régional prendra à sa charge les récompenses (coupes) et, afin de montrer notre appartenance à la région Nouvelle Aquitaine, dotera les équipes championnes d'un polo spécifique. ce dernier devra être porté lors du National UFOLEP

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

La CRTS a souhaité une date commune d'organisation du championnat départemental (ou premier pour ceux qui organisent les qualifications en deux fois).

Championnat départemental: Dimanche 24 mai

ANNEXE
LISTE DES PARTICIPANTS

Nom Prénom	COMITE	POSTE	MAIL	Tél
MANS Patrick	CR UFOLEP <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	Directeur	pmans.ufolepna@gmail.com	06.82.01.98.68
GARCIA Dominique	CD 87	Délégué	ufolep@lde87.fr	05.55.03.36.10
BUISSON Noël	CD 19	Référent CDTS	noel.buisson10@gmail.com	06.83.01.86.75
CHENOT Francis	CD 23	Référent CDTS	bacus23@live.fr	06.03.52.37.93
BOISSEUIL Robert	CD 24	Arbitre National	rc.boisseuil@orange.fr	
GINESTIE Josette	CD 24	Secrétaire Commission	i.ginestie@orange.fr	06.74.52.64.15
MAURANCE Jean Pierre	CD 24	Référent CDTS	jean-pierre.maurance@orange.fr	06.37.14.14.18
GUIRAUDOU Jean Marie	CD 87	Membre Commission	petanqueufolep87@gmail.com	06.10.34.33.94
TERRADE Dominique	CD 87	Membre Commission	petanqueufolep87@gmail.com	
VASSAL Stéphane	CD 87	Référent CDTS	petanqueufolep87@gmail.com	06.17.11.61.55